



	CODIFICATION	INT CAT-HSE-FICH SUI PRO DAN-047	Date : 10/03/2025
	MESURES DE SECURITE DANS TOUS LES SITES		Révision : 00
			Page 1 sur 1

MESURES DE SECURITE DANS TOUS LES SITES

Seules les personnes concernées par les travaux seront présentées dans les sites

- Le port des EPI (Equipement de Protection Individuel) est obligatoire
- Le respect de l'environnement est obligatoire pour tous les intervenants
- Les jeux et les plaisanteries ne sont pas autorisés pendant les heures de travail
- En toute circonstance respectez strictement les consignes de sécurité
- Les appareils, les outils et les équipements doivent toujours être contrôlés avant et après emploi par les utilisateurs
- Signaler toutes anomalies à votre superviseur ou chef de site
- Maintenir une attention permanente face à tous les risques
- N'oubliez pas de porter votre équipement de protection individuelle correspondant au travail à effectuer
- Les boissons alcoolisées, et toutes sortes de drogues sont interdites dans les sites

PROPRETE ET RANGEMENT

- Le site ou poste de travail sera maintenu propre et en ordre.
- Il doit y avoir une place pour chaque chose
- Un bon rangement nécessite que :
 - Les allées, les circulations et les escaliers soient dégagés, et tous les points du poste de travail soient accessibles ainsi que les itinéraires de secours
 - Il ne doit pas y avoir des liquides pouvant entraîner des glissades ou des chutes (l'huile, l'eau sont dangereuses et peuvent faire déraiper et glisser)
 - Le site doit être balayé ou nettoyé afin d'éliminer les déchets, les poussières et de prévenir les risques d'accidents
 - Le matériel et les outils doivent être rangés correctement de façon à ce qu'ils ne puissent ni tomber, ni se renverser.
 - Pour que le site soit toujours propre et ordonné, l'attention permanente de tous les ouvriers est nécessaire parce que la propreté et l'ordre réduisent les risques d'accidents

Noms	Prénoms	Responsabilité	Signature